

ARRÊTÉ N°2020/034
PORTANT COMPOSITION DU
COMITE TECHNIQUE DE L'EPT
PARIS TERRES D'ENVOL

Le Président de l'établissement public territorial PARIS TERRES D'ENVOL,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés ;
Vu la délibération n°57 du conseil du territoire du 28 mai 2018 décidant de la création d'un Comité Technique et fixant à 3, le nombre de représentants du personnel et de l'établissement au Comité technique,
Vu la délibération n°31 du conseil de territoire du 11 juillet 2020 portant installation des membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,
Vu la délibération n°32 du conseil de territoire du 11 juillet 2020 portant élection de Monsieur Bruno Beschizza en qualité de président de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,
Vu la délibération n°35 du conseil de territoire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents et conseillers délégués,
Vu le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de l'établissement public, les représentants des collectivités et établissements relevant du Comité Technique

ARRÊTE

ARTICLE 1 Sont désignés en tant que représentants de l'établissement, pour siéger au sein du comité technique placé auprès de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- M. ATTIORI Olivier, élu à la commune d'Aulnay-sous-Bois, - M. MANGIN Anthony, élu à la commune de Drancy, - Mme COLLET Marie-Claude, élue à la commune de Dugny	- M. BAILLON Jean-François, élu à la commune de Sevran, - Mme DE CARVALHO Virginie, élue à la commune de Tremblay-en-France, - Mme VERTE Monique, élue à la commune de Villepinte

ARTICLE 2 Lors du scrutin du 6 décembre 2018, deux sièges titulaires et suppléants ont été attribués à la CFDT et un siège titulaire et suppléant à la CGT. Sont donc désignés en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du comité technique de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol

Représentants titulaires	Représentants suppléants
- Mme BARBEROT Christelle – CFDT, - M. BOSC Eric – CFDT, - Mme ABGRALL Patricia – CGT	- aucun représentant suppléant, - aucun représentant suppléant, - M. DRIS Mohamed – CGT

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20200826-2020-034-AU
Date de télétransmission : 26/08/2020
Date de réception préfecture : 26/08/2020

- ARTICLE 3** La présidence du comité technique est déléguée à M. Olivier ATTIORI, conseiller délégué aux ressources humaines, par arrêté du président, M. Bruno BESCHIZZA pour la durée du mandat.
- ARTICLE 4** Le secrétariat du comité technique est assuré par M. Jacques VERBRUGGHE, Directeur général des services, représentant de l'autorité territoriale. En cas d'impossibilité, il pourra être remplacé par un autre représentant de l'autorité territoriale.
- ARTICLE 5** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Aulnay-sous-Bois le 26 AOUT 2020



Le Président

Bruno BESCHIZZA